



Solidaires



sudceidf@orange.fr

vosre syndicat à la CEIDF

BPCE

www.sudbpce.com

64-68 rue du Dessous des Berges
75013 Paris - 01 70 23 53 40 (38)

LA SANTÉ DES SALARIÉS DANS TOUS SES ÉTATS

Bilan de la prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

A propos de la santé des salariés

Le médecin du travail qui a travaillé seul plusieurs mois en 2019 mentionne que **20 % des visites font suite à des accidents du travail, des maladies professionnelles, des longues maladies ou des congés maternité et elles sont en progression de 5%**. Les restrictions médicales et les aménagements sont fréquents, au nombre de 49. Enfin dans 127 cas, le médecin n'a pas remis d'avis, et de fait le salarié n'a pas pu reprendre le travail. Le nombre d'absences maladie de courte durée (5,4%) est anormalement élevé. Une soupape pour le salarié épuisé et fragilisé. L'année 2019 est également tristement remarquable au regard des inaptitudes au travail. Le médecin en a déclaré 23 dont nombre d'entre elles ont une source professionnelle.

Le bilan du médecin rapporte 1 cas de harcèlement moral, 1 dépression grave reconnue Maladie Professionnelle par la SS et 4 déclarées comme maladie professionnelle.

Le rapport Psy France apporte également un éclairage : 29 cas traités sur 33 sont d'origine professionnelle. Ce sont 126 entretiens menés qui avaient pour objet le harcèlement, la surcharge de travail ou des conflits relationnels et même un état suicidaire.

2 droits d'alerte exercés par les représentants du personnel s'ajoutent au constat.

Et malgré ce faisceau d'indices, les risques psycho-sociaux n'apparaissent toujours pas comme un facteur de risque majeur !

L'année 2019 n'aura fait l'objet d'aucun sondage pour évaluer le bien-être au travail, quant à l'étude de la charge de travail, il n'en est toujours pas question.

Autre sujet préoccupant en matière de sécurité, les incivilités

Il n'y a que 6 déclarations au siège et ce n'est pas pour autant rassurant ! Quid des incivilités par téléphone aux CRC, SRC et des incivilités entre salariés ?

Dans le réseau, le nombre de déclarations est de 864.

Cependant, ce chiffre est sous-estimé. L'outil déclaratif est mal connu et mal exploité du fait de la qualification des sources incomplète. L'amélioration de l'outil sur ce dernier point en 2020 est louable mais va-t-il le rendre plus accessible ? **Les salariés subissent des agressions verbales récurrentes mais ne les signalent que rarement.** Le déclenchement du BHU plus simple de fonctionnement n'est pas recensé. Il serait plus éloquent pour évaluer le nombre.

Les actions de préventions pour 2020 préconisées par Sud Solidaires

Sur le fond, la prévention du risque psycho-social centrale à nos yeux n'est pas une priorité pour nos dirigeants. Il n'y a pas d'engagements vérifiables sur l'organisation du travail, le management, la répartition des tâches pour diminuer les causes de ce risque.

Concrètement nous demandons que figurent au PAPRI Pact 2020 :

Au chapitre de la santé physique et mentale

- Intégrer le risque pandémique dans l'organisation du travail télétravail, travail à distance, distance physique dans les espaces de travail, ainsi que dans les mesures prises pour protéger les salariés exposés.
- La réorganisation du travail en Télétravail issue du nouvel accord peut générer de nouveaux risques psycho-sociaux comme l'isolement, la surcharge de travail.
- Pour diminuer les nuisances sonores en open space ou en espace collaboratif les élus réclament de mettre en œuvre la norme AFNOR de 15 m² par salarié.
- Intégrer les longues maladies dans le processus de maintien dans l'emploi.

Sur la qualité de vie au travail

- Protéger l'équilibre vie professionnelle/vie privée en mettant en œuvre un droit à la déconnexion en paramétrant une plage de connexion.
- Contrôler le respect de l'interdiction des suivis nominatifs et des classements entre salariés.
- Proscrire la mise en concurrence entre les salariés.
- Évaluer la charge de travail et la répartition des tâches.
- Mettre en place un plan de mobilité intégrant un outil permettant le rapprochement travail/domicile au-delà de 45 mn de temps de trajet aux heures de pointe.

Au plan de la Sécurité

- En 2020, en attendant les résultats du nouvel outil déclaratif des incivilités, communiquer amplement au siège et au réseau sur son utilité pour les incivilités externes et internes.
- Ne pas fermer les agences durant les périodes de congés, source d'insatisfaction auprès des clients et d'incivilités

Les élus Sud Solidaires constatent que nombre de ces préconisations pour certaines émises depuis plusieurs années n'ont toujours pas trouvé écho. Le recours à la communication par le biais de guides, de chartes, de formations en E-learning informe mais ne constitue pas des actions de prévention.

A Paris, le 04/08/2020

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier - Martine Desaulles
Patrice Drigny - Pascale Monchal - Boris Violet

J'ADHÈRE à Sud Solidaires BPCE

A retourner à la permanence Sud par courrier interne :

64 - 68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40 % du salaire net.

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE PERSONNELLE

PORTABLE PERSONNEL EMAIL PERSONNEL

AFFECTATION FONCTION

CLASSIFICATION SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) €

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat Sud Solidaires BPCE merci de cocher cette case